



Négociation Annuelle Obligatoire 2eme réunion

☎ 0387207536 / 0608756243
Web <http://tdf-UNSA.org>
🐦 <http://twitter.com/TdfUNSA>

Le 23 janvier 2024

La 2eme réunion de négociation NAO qui a eu lieu le 17 janvier 2024 a été dédiée aux premières propositions de la direction quant aux évolutions des différents éléments de rémunération.

Augmentation salariale pour 2024

La direction propose une **enveloppe de 3% dédiée aux augmentations individuelles, plus 0.5% pour les mesures liées aux évolutions professionnelles**. Cette enveloppe ne sera pas différenciée en fonction du salaire comme en 2023.

Dans le principe, l'Unsa est d'accord pour des augmentations individuelles non différenciées, mais juge **l'enveloppe proposée trop faible** :

- L'inflation moyenne en 2023 a été de 4.9%, et l'atterrissage sur un an à fin décembre 2023 de 3.7%,
- Les résultats économiques de TDF sont bons, avec une progression du Chiffre d'affaires et du Résultat Opérationnel à 2 chiffres. L'Unsa estime que ces bons chiffres sont le résultat de la compétence et de l'implication des salariés de l'entreprise.

Par ailleurs, bien que n'ayant aucun levier d'action sur cette partie de la rémunération dans le cadre de la NAO, l'Unsa demande à la direction de réévaluer à minima les enveloppes allouées aux primes variables, voire revoir les plafonds (exemple : passage de 0-15% à 0-20% pour les cadres) afin de favoriser réellement les salariés les plus performants.

	Propositions de la Direction	Demandes Unsa
Augmentation individuelle	3%	3,7 %
Evolutions professionnelles	0,5%	0,5%
Parts variables		Augmentation du budget part variable et/ou réévaluation des plafonds

Mesures périphériques

- Revalorisation de la **subvention de l'employeur pour les titres restaurant avec une part patronale qui passe 7,18€** et la part salariale qui passe 4,79€, soit une valeur faciale de 11,97€.
- **La prime d'absence cantine passerait aussi à 7,18€.**
- Revalorisation de la **participation employeur aux RIE**
 - **7,53€ pour Montrouge**
 - **9,33€ pour Rennes**

L'Unsa demande à ce que la participation employeur aux RIE soit au minimum égale à la subvention titres restaurant soit 7.18€.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS **AUTONOMES**

- **Au regard notamment des augmentations du cout de la vie, l'Unsa demande une revalorisation de 5€ de la prime télétravail soit :**

Nombre de jour	ACTUEL	DEMANDE UNSA
1 jour	20€	25€
2 jours	25€	30€
3 jours	30€	35€

Par ailleurs, l'Unsa demande que l'indemnité d'installation télétravail ne soit pas contrainte sur les 6 mois suivant l'acceptation du télétravail. Dans le cas où un salarié est déjà équipé, nous demandons qu'il soit possible d'utiliser cette indemnité si le besoin de changer un équipement est nécessaire au-delà des 6 mois ?

- **Revalorisation du forfait hébergement et repas dans les frais de mission :**

La direction propose de revaloriser :

- Les frais de repas en Ile de France de 25 à 27€
- Les frais de découcher en Ile de France de 145 à 155€
 - Soit une enveloppe journalière Ile de France de 195 à 209€
- Les frais de découcher en Outre-Mer de 145 à 155€
 - Soit une enveloppe journalière Outre-Mer de 195 à 205€

L'Unsa estime que les frais d'hébergement ont considérablement augmenté ces 2 dernières années, en particulier en Ile de France, mais aussi dans les grandes métropoles de province.

L'Unsa demande donc une réévaluation substantielle des frais de découcher :

- **165€ en Ile de France**
- **140€ en Province**

Nous demandons également une réévaluation des frais petit déjeuner hors découcher de 5 à 8€.

Par ailleurs, dans le cadre des JO 2024 sur l'ensemble du territoire, l'Unsa s'inquiète des difficultés et du cout de déplacement durant toute la période d'été. Nous demandons que les déplacements puissent être strictement limités durant les mois de juillet et août, en privilégiant les réunions en distanciel. Une dérogation exceptionnelle au plafond devra être accordée en cas d'obligation.

- **Les seuils minimum à TDF**

L'Unsa demande une révision du calcul des seuils minimum 3 et 4, afin de refléter une réelle évolution en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Nous demandons par ailleurs que ces seuils soient calculés **aussi pour les catégories E et F.**

- **Participation 2024**

La direction indique que la réserve de participation devrait être cette année de l'ordre de 13M€, soit une enveloppe d'environ 9000€ brut par salarié comme l'année dernière.

Prochaine et dernière réunion de négociation le 25 janvier 2024